

REGLES OUVERTURE du SECRETARIAT au PUBLIC

à compter du 18 mai 2020,
mis à jour le 06 novembre 2020

Afin de respecter les conditions de sécurité sanitaire, l'accueil du public se fera en respectant scrupuleusement les règles suivantes:

1. Ouverture aux horaires habituels (*lundi de 18h30 à 19h30, jeudi de 10h30 à 13h00*)
2. **Prise de rendez-vous au préalable**¹ via le site internet ou par téléphone (*merci de respecter l'horaire afin d'éviter les croisements*)
3. Accueil d'une seule personne dans le secrétariat au même instant
4. Lavage des mains au gel hydroalcoolique à l'entrée (*disponible sur le guichet*)
5. Utilisation de son stylo personnel
6. Port du masque obligatoire (*nez + bouche*)

Par ailleurs les poignées de porte seront désinfectés régulièrement.

¹ Sans rendez-vous préalable, la personne se verra refuser l'accès au secrétariat